
Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 8 juillet 2019)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil

concernant

la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire

en réponse

- **au postulat de la commission Harnos-Filières 14.109, du 30 juin 2014, Mise en place de la rénovation du cycle 3**
 - **au postulat du groupe PopVertsSol 17.124, du 24 septembre 2017, Prépondérance de l'avis des enseignant-e-s dans le choix du niveau à l'issue de la 8^e année en cas de divergence**
-

La commission parlementaire Éducation,

composée de M^{mes} et MM. Sarah Blum, présidente, Sylvia Schulé, vice-présidente, Mary-Claude Fallet, Jean-Claude Guyot, Hugues Scheurer, Yves Strub, Isabelle Weber, Didier Germain, Françoise Gagnaux, Laura Zwygart de Falco, Corine Bolay Mercier, Alexandre Houlmann, Assamoi Rose Lièvre, Daniel Ziegler et Jean-Jacques Aubert,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

En préambule de séance, la commission a bénéficié d'une présentation détaillée de l'évolution de la rénovation du cycle 3 depuis son entrée en vigueur. Plusieurs points ont été présentés tels que les bénéfices constatés liés à la réforme, les points d'attention, les ajustements réalisés et les ajustements à réaliser.

Plusieurs points ont retenu l'attention de la commission et ont suscité des questions.

La perméabilité du système a été soulignée. Celle-ci permet une meilleure définition du profil des élèves, corrige des discriminations précoces et valorise les efforts des élèves dans une discipline. Par contre, pour certains elle crée un stress chez les élèves qui doivent maintenir un niveau de performance. D'autre part pour certains cercles scolaires cela représente une difficulté organisationnelle de recréer des groupes au semestre. Une réflexion est en cours. Malgré cela plusieurs commissaires sont d'avis qu'il ne faut pas restreindre cette perméabilité.

Les passages d'un niveau à l'autre posent quelques problèmes, particulièrement le passage du niveau 1 au niveau 2 qui aux yeux de plusieurs partenaires de l'école n'est pas assez sélectif. Des changements sont prévus en relevant le seuil d'admission aux niveaux 2 à 5 et en modifiant la fourchette dans laquelle l'avis des parents est actuellement prépondérant.

Cet avis des parents est remis en question par le postulat 17.124. Une réflexion est en cours. Un troisième critère dont la forme reste à définir, pourrait intervenir. Relevons toutefois que l'avis prépondérant des parents n'intervient que dans 10-12% des situations.

Les commissaires sont très partagés sur ce sujet certains estimant que l'avis du professionnel devrait l'emporter sur celui des parents.

S'agissant de l'hétérogénéité des classes, ce sujet est souvent abordé car il demande d'autres compétences aux enseignants. Dans leur cursus antérieur, la majorité d'entre eux n'a pas été habituée à une telle situation. Il y a là un véritable défi pour la formation continue des enseignants. Relevons toutefois que dans le système précédent, les classes étaient hétérogènes jusqu'en 8^e.

Le suivi de l'élève est souvent pointé du doigt. Malgré un changement de paradigme avec la disparition de l'entité classe il apparaît, si on se réfère aux études PISA de 2003 et à une étude de l'IRDP (Institut de recherche et de documentation pédagogique) datant de 2009, que contrairement à certaines affirmations, la situation ne s'est pas péjorée. Des mesures ont déjà été prises en supprimant le rôle de co-titulaire et en octroyant l'entier des décharges pour le suivi de l'élève au titulaire. D'ailleurs plusieurs directions d'école relèvent une amélioration du climat scolaire.

La problématique des élèves qui rencontrent de grandes difficultés scolaires restent toujours d'actualité. Il est illusoire de penser qu'un système scolaire rénové pourra résoudre ces problèmes du jour au lendemain. Dans ce domaine aussi, des pistes sont étudiées afin que ces élèves soient préparés à l'entrée dans le secondaire 2. La commission s'est toutefois souciée de l'équité de traitement dans le domaine du soutien distribué aux élèves des différents cercles scolaires, notamment lors de changement de niveau. Sans vouloir s'immiscer dans l'organisation des directions, elle a le sentiment que le soutien octroyé par le Département, n'est pas toujours dispensé dans le secteur pour lequel il a été attribué.

L'introduction d'options professionnelles et de renforcement en français et mathématiques représente un plus pour des élèves moins scolaires et leur permet de bénéficier d'un meilleur profil au sortir de la scolarité obligatoire.

La majorité de la commission estime que le projet de rénovation va dans la bonne direction et qu'il faut se pencher sur les points à améliorer. Le rapport propose des pistes intéressantes qui doivent encore être affinées. Ces améliorations ne doivent pas se faire dans la précipitation. Les changements doivent être pérennes car il faut éviter des « aller-retour » qui stressent inutilement les partenaires de l'école.

Cela dit, plusieurs membres de la commission pensent que la communication est essentielle pour expliquer les changements liés à la rénovation du cycle 3. Ils estiment qu'elle peut encore être améliorée tant auprès des parents que des professionnels du terrain.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Postulats dont le Conseil d'État propose le classement

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat de la commission Harmos-Filières 14.109, du 30 juin 2014, Mise en place de la rénovation du cycle 3.

S'agissant du postulat 17.124 la commission est plus nuancée étant donné que le rapport propose de se pencher sur la problématique de la prépondérance de l'avis des parents mais ne propose pour l'instant, au vu de la complexité du sujet, pas de solution concrète.

C'est donc par 10 voix contre 4 et 1 abstention que la commission propose au Grand Conseil de refuser le classement du postulat du groupe PopVertsSol 17.124, du 24

septembre 2017, Prépondérance de l'avis des enseignant-e-s dans le choix du niveau à l'issue de la 8^e année en cas de divergence.

Postulat déposé (cf. annexe)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil d'accepter son postulat 19.185, du 3 octobre 2019, Bilan de la rénovation du cycle 3.

Neuchâtel, le 3 octobre 2019

Au nom de la commission Éducation :

La présidente,
S. BLUM

Le rapporteur,
J.-C. GUYOT

3 octobre 2019

19.185
ad 19.018

Postulat de la commission Éducation

Bilan de la rénovation du cycle 3

Nous demandons au Conseil d'État de fournir un rapport d'information détaillé sur les effets de la rénovation du cycle 3, lorsque trois cohortes d'élèves auront quitté la scolarité obligatoire, ce qui sera le cas en août 2020.

Développement

Aujourd'hui, le Conseil d'État soumet au Grand Conseil un rapport d'information concernant la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire, en réponse au postulat de la commission Harmos-Filières 14.109, du 30 juin 2014, Mise en place de la rénovation du cycle 3.

Ces dernières années, les partenaires de l'école ont mis en place les modalités nécessaires à la mise en application du projet de rénovation voté par le parlement en février 2014. De ce fait, le paysage scolaire de notre canton a subi de grandes modifications, l'objectif de ces changements étant de donner aux élèves en fin de scolarité obligatoire, des outils performant pour entrer dans la phase suivante de leur formation.

La question des compétences des élèves à la sortie de l'école se pose souvent. Certains posent même celle du nivellement.

En juin 2019, la première cohorte d'élèves concernée par la réforme a terminé sa 1^e année de formation post-obligatoire. La deuxième cohorte terminera en juin 2020.

Dès lors, il apparaît aux yeux de la commission, qu'un bilan devrait être fait pour mesurer les premiers effets de la réforme et prendre le cas échéant des mesures complémentaires à celles qui ont déjà été prises en cours de mise en place du projet.

Nous demandons donc au Conseil d'État de transmettre au Grand Conseil un rapport d'information lié au suivi des élèves des trois cohortes (2015-2018, 2016-2019 et 2017-2020) qui ont fréquenté l'école sous le régime de la rénovation du cycle 3. Ce rapport devrait nous parvenir dans le courant de l'année 2023.